



SAISON 2017/2018

DROIT A L'IMAGE :

« Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central, ou bien les photos prises de loin ou de dos. »

L'association publie sur son site Internet des photos et/ou des séquences filmées des randonnées . **Elles relèvent de la communication interne à l'Association.**

1/ J'autorise OUI / NON....la diffusion de mon image sur le site d'Espace Rando, exclusivement dans les pages réservées aux membres adhérents. (*)

L'association communique également pour sa promotions avec les médias , lors de journées d'associations, de forums, communiqués de presse, panneaux d'information, sur des stands, etc.....

2/ J'autorise OUI / NON....la diffusion de mon image, prise dans les rassemblements, lors de manifestations, dans le cadre de la promotion de l'association. (*)

(*) Rayer la mention inutile.

P.S. Lorsqu'une photo est destinée à paraître dans la presse, ou une brochure (ex :Office du Tourisme,etc) l'information est donnée dès la prise de vue et toute personne ne désirant pas y figurer peut le signaler et se mettre à l'écart.

N.B. Dans le cas où j'ai répondu « OUI » ,je garde la possibilité de m'opposer à la publication d'une photo déterminée .Mon autorisation peut-être annulée à tout moment.

NOM : Prénom :fait à :

date : Signature :